

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 51 (1943)

Heft: 11: Sonder-Nummer für Samariter - Numéro spécial pour samaritains

Artikel: Le Dispensaire de la Société des Samaritains de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-546764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

volontés se méfrent spontanément à ses ordres. Ayant rapidement jugé de la situation, il travaille et il ordonne. Il fera aviser par téléphone le médecin en le renseignant aussi exactement que possible, l'hôpital, la direction de l'usine qui sera chargée d'avertir la famille si besoin est. Sans perdre une seconde, il prendra l'initiative de conduire le blessé dans un endroit hospitalier par les moyens les plus rapides à sa disposition, brancard, auto ou camion de l'usine et éventuellement ambulance. Certains cas sont urgents, n'attendons pas l'arrivée du médecin mais donnons-lui rendez-vous à l'hôpital.

En usine, le samaritain se trouvera fréquemment en présence non de blessés mais de malades passagers peut-être, une poudre, une tasse de thé chaud, un moment de repos et l'ouvrier peut reprendre le travail. Ce peut être un évanouissement, il faut qu'il ait à sa disposition de quoi stimuler ces malades.

Se rappeler qu'on n'administre jamais quoique ce soit à un malade sans connaissance par voie buccale. L'évanouissement peut avoir des causes diverses lointaines. Revenu à lui, ce malade doit être vu par le médecin. Si l'évanouissement se prolonge, ce dernier sera avisé aussitôt. Il peut se trouver en présence de choses plus graves. Un cas assez fréquent est celui de la crise d'épilepsie. Le samaritain préviendra que le malade ne se morde la langue en lui mettant entre les dents un bouchon ou un morceau de bois entouré d'étoffe. Il veillera aussi à ce que le malade ne se blesse par des mouvements désordonnés. Puis il calmera l'entourage souvent fort émotivé. Toute autre affaire sera une crise cardiaque ou une attaque d'apoplexie, chose à laquelle le samaritain doit penser si on l'appelle auprès d'un ouvrier dans la cinquantaine. Si le malade est inanimé, il est difficile de se rendre compte. Il peut y avoir aussi mort subite. En pareil cas, il interrogera les camarades, cherchera surtout à savoir quel est le docteur de ce malade, l'avertira par téléphone, lui demandant conseil en attendant son arrivée.

Qu'à l'usine comme partout, le samaritain se pénètre de: «Fais toujours ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même.» Jules Jaccard.

Le Dispensaire de la Société des Samaritains de Genève

Son rôle — son fonctionnement.

Fondé en 1894, le Dispensaire s'est constamment développé et adapté aux méthodes nouvelles.

Un médecin-chirurgien est responsable de ce service qui est un des plus importants de notre société, car il ne faut pas oublier que c'est un dispensaire-école; chaque année il doit former les élèves ayant subi avec succès l'examen qui leur donne accès dans la société après avoir suivi les cours théoriques et pratiques de soins d'urgence.

Le nombre de malades traités au dispensaire s'élève à 284 (en 1942) à raison de trois consultations par semaine.

Deux masseuses diplômées assurent à tour de rôle le service de massage aux mêmes heures que les autres consultations.

Un service de vaccinations est prévu une fois par semaine soit vaccinations anti-varioliques et anti-diphtériques.

Les gardes-malades formées dans les différents services du dispensaire sont appelées à travailler dans d'autres établissements: Hôpital cantonal, Maternité, policliniques, dispensaires etc.

Une ambulancière est spécialement affectée à la direction du dispensaire, sous son contrôle le service est organisé comme suit par une équipe comprenant: une surveillante, une garde-malade, une aide-garde-malade, des assistantes en nombre variable.

Chaque samaritaine prenant du service au Dispensaire commence par être aide-garde-malade pendant une semaine, la deuxième semaine elle sera garde-malade, la troisième semaine surveillante (si elle en est jugée capable). L'aide-garde-malade doit préparer le matériel, défaire les pansements, servir la garde-malade etc. La garde-malade fait les pansements et ne touche que le matériel stérile. La surveillante, comme son nom l'indique a la surveillance de tout le service. Les assistantes devront assurer les divers postes: les fiches, la stérilisation, les analyses, les injections, ventouses etc. Grâce à ce système en équipe, avec un roulement bien établi, les malades n'auront pas à souffrir du changement de personnel puisque chaque garde-malade occupe successivement les différents postes, en commençant par être simple assistante, puis aide pour se mettre au courant jusqu'au moment où elle pourra être surveillante lorsqu'elle connaîtra parfaitement le service et les malades.

La directrice du Dispensaire est toujours présente aux consultations pour accueillir les malades, faire la visite avec le médecin et veiller à tout l'ensemble du service dont elle est responsable.

Les traitements consistent en pansements, piqûres, massages, ventouses, examens divers nécessitant des analyses etc.

Quelques réflexions d'une monitrice-infirmière

L'infirmière collabore à la grande œuvre samaritaine surtout comme monitrice pour les cours de soins à donner aux malades, les cours de puériculture ou les cours d'hygiène.

Quelles sont les conditions à remplir pour faire bénéficier les samaritaines d'un enseignement à la fois clair et pratique.

La monitrice sera premièrement elle-même une excellente infirmière, ayant à son actif une longue pratique; de plus, elle sera bonne pédagogue, aura de l'initiative, et surtout beaucoup de dévouement.

Elle suivra le programme fixé, mais toujours en s'adaptant aux différents milieux; ville ou campagne, jeunes femmes ou jeunes filles.

Dès le début, elle saura exiger des auditrices l'attention et le silence, sans lesquels les fruits du cours resteront médiocres.

En principe, tout cours théorique donné par le médecin sera suivi d'une application pratique permettant à chaque personne présente d'exécuter, sous le contrôle de la monitrice, l'exercice en question.

Il importe de démontrer théoriquement et pratiquement chaque chose, dans un langage simple mais précis, d'exiger des auditrices

KRITON

VON PLATO

(Schluss)

Kriton: Es geht nicht anders, Sokrates.

Sokrates: Würden sie dann aber nicht weiter fragen: «Und die Verheissungen und Verpflichtungen gegen uns, die du nun übertrittst, die hast du nicht aus Zwang auf dich genommen oder aus Täuschung oder im Drange des Augenblicks, wo du dir's nicht recht überlegen konntest, sondern du hast siebzig Jahre Zeit gehabt, in denen du dich hättest fortbegeben können, wenn wir dir nicht gefielen, oder wenn dir die Verpflichtungen ungerecht vorkamen, die wir dir auferlegten. Du hast aber weder Sparta zum Wohnort gewählt, noch Kreta, wo doch eine gute Verfassung ist, wie du bei jeder Gelegenheit sagst, noch irgendeine andere Stadt in Griechenland oder Barbarenland, sondern hast dich seltener von hier entfernt als die Lahmen und Blinden oder andere Krüppel. So ganz besonders bist offenbar gerade du mit der Stadt zufrieden gewesen, und mit uns Gesetzen auch: denn wem kann eine Stadt gefallen und ihre Gesetze nicht? Und nun willst du auf einmal deinen Verpflichtungen untreu werden? Mitnichten, Sokrates, wenn du auf uns hören willst! Damit dich die Leute nicht auch noch auslachen, wenn du dich aus der Stadt schleichst!

Denn überleg dir doch nur, wenn du dich an diese Pflichten nicht kehrst, und eine solche Tat nicht scheust, überlege, was du damit für dich und deine Freunde Gutes erreichen wirst! Dass deine Freunde in Gefahr kommen werden, auch in die Verbannung gehen und ihr Vaterland aufgeben zu müssen, oder ihr Vermögen einzubüssen, das ist wohl

klar genug. Was aber dich angeht, Sokrates, so wirst du erstens, wenn du in eine unserer nächsten Nachbarstädte gehst, nach Theben oder nach Megara, in denen ja beiden eine gute Verfassung ist, den Bürgern dort als ein Feind deiner Vaterstadt und ihrer Gesetze erscheinen, und die es mit ihrer eigenen Stadt gut meinen, werden voll Argwohn auf dich blicken, weil sie dich für einen Gesetzeszerstörer halten, und du wirst deinen Richtern nur Zustimmung werben und die Meinung bestätigen, dass sie dich gerechtermassen verdammt hätten. Denn wer ein Zerstörer der Gesetze ist, von dem wird man erst recht annehmen, dass er auch ein Verderber unverständiger junger Menschen sein könne. Wirst du also etwa den Städten mit guter Verfassung, und den Menschen, die den ordentlichsten Wandel führen, aus dem Wege gehen? Und wenn du das tust, glaubst du, dass dann das Leben noch einen Wert für dich haben wird? Oder wirst du schamlos genug sein, dich doch an die guten Städte und ordentlichen Bürger heranzumachen und mit ihnen zu reden? Was denn wohl, Sokrates? Etwa dasselbe, was du hier zu sagen pflegtest, dass Tugend und Gerechtigkeit und Gesetz und Gesetzmässigkeit das höchste Gut für den Menschen wäre? Meinst du nicht, dass dann Sokrates und seine Sache in einem recht üblen Licht erscheinen würde? Man sollte es wenigstens denken. Aber du wirst dich wohl doch aus diesen Städten fortmachen und nach Thessalien gehen, zu den Freunden des Kriton! Denn dort herrscht ja mehr Zuchtlosigkeit und Ausgelassenheit als anderswo, und vielleicht würden sie dich gern erzählen hören, wie lächerlich du aus dem Gefängnis entwischt wärst, in einem Bauernkittel oder mit vorgebundnem Schurzfell, oder wie sich sonst Ausreisser zu verkleiden und ihr natürliches Aussehen zu verstellen pflegen. Dass aber so ein alter

Le Dispensaire de la Société des Samaritains à Genève



Médicaments et instruments - Medikamente und Instrumente

Behandlungs- und Abgabestelle des Samaritervers eins Genf



Le Dispensaire - Die Behandlungsstelle

L'effort perpétuel de l'homme doit être de diminuer la somme de la souffrance et de la cruauté; c'est le premier devoir humain.

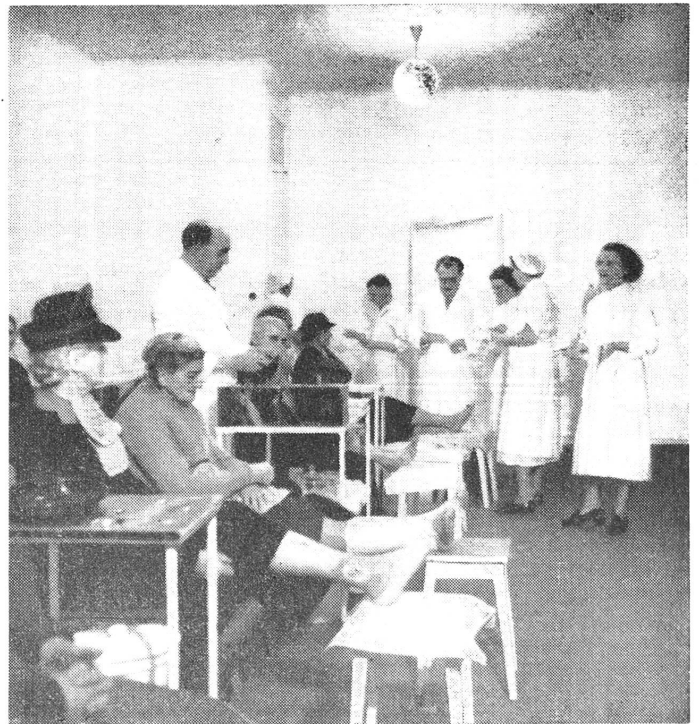
Romain Rolland.

Le bonheur de l'homme ne consiste pas dans les biens qu'il a, mais dans le bien qu'il peut faire.

Fléchier.



Salle de malade
Krankenzimmer



Traitement des plaies variqueuses au Dispensaire.
Behandlung von Krampfadernebrechen in der Behandlungsstelle.